



2026-19

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 MARS 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 08
Nombre de membres ayant délibéré : 08

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET - Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE — M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Monsieur Denis PAUL est élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-19 : Redevance Occupation du domaine public due par France Télécom

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le Décret n°2005-1676 du 27 Décembre 2005,

Considérant que l'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances,

Vu les installations d'infrastructures de télécommunications existantes au 31 décembre 2025,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ De fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par France Télécom pour 2025 à :

10,107 Km d'artères de télécommunication en souterrain à 49.11 €	= 496,35 €
4,446 Km de télécommunication en aérien à 65.49 €	= 291,17 €

TOTAL :	= 787,52 €
----------------	-------------------

Soit une redevance annuelle à verser en 2025 de 788 €.

► de charger M. le Maire du recouvrement de la somme indiquée

Fait à MOURMELON LE PETIT 11 MARS 2026

Le Maire
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 10 MARS 2026
Et de la publication, 11 MARS 2026
Le Maire
René MAIZIERES

